

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation

12 décembre 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 26

Procurations :

Mme Céline CIVES à M. Dominique GALLIER, M. Thierry DUPRAY à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Brigitte MALOT à M. Éric BLONDEL, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusés :

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-111	Politique municipale sportive sur le temps scolaire
------------	---

Monsieur le Maire expose :

La commune propose de renouveler et formaliser le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, pour l'année scolaire en cours, en octroyant une aide financière de 400 euros par classe.

Concernant les modalités, les écoles devront soumettre un projet détaillant les objectifs, les activités envisagées et les associations sportives sollicitées ; la commune se réservant le droit de valider ces projets pour garantir le recours à des associations locales et la bonne gestion de réservation des salles. Des conventions seront établies entre la commune et les associations sportives partenaires pour encadrer la mise en œuvre des interventions.

Les écoles publiques de la commune disposent de 12 classes au total réparties de la façon suivante :

- Ecole élémentaire Jacques Prévert : 5 classes (les élèves du dispositif ULIS étant en inclusion sur le temps sportif)
- Ecole maternelle Les Tourterelles : 3 classes
- Ecole primaire de La Caillouville : 4 classes

Les montants nécessaires à ce dispositif, soit 4 800 euros, seront inscrits au budget communal et alloués en fonction du nombre de classes participantes et des projets validés.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 26 septembre 2024 ;

Considérant l'importance du sport dans le développement physique et moral des élèves, ainsi que dans la promotion des valeurs éducatives et sociales,

Considérant le souhait de la commune de soutenir les écoles dans leurs initiatives sportives et de promouvoir les associations sportives de notre territoire,

Considérant l'expérience positive de l'aide financière mise en place lors de l'année scolaire précédente pour financer des interventions sportives sur le temps scolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser, ou l'adjoint compétent :

- A accorder une aide financière de 400 euros par classe aux écoles publiques de Rives-en-Seine pour le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, sous réserve de validation des projets,
- A passer des conventions avec les associations sportives locales pour la mise en œuvre des interventions,
- A inscrire les crédits nécessaires à cette action au budget communal 2025, soit la somme de 4 800 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

★ Bastien CORITON

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOUDET